

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 26 février 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, M. Jean-François Simard, l'étude d'impact concernant le projet de *prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles* par le ministère des Transports du Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 26 février au 12 avril 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Trois-Pistoles, 5, rue Notre-Dame Est,
- Bibliothèque municipale de Trois-Pistoles, 145, rue de l'Aréna
- Municipalité de Cacouna, 415, rue Saint-Georges
- Bibliothèque municipale de Cacouna, 420, rue du Couvent

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mercredi 20 mars 2002, à 19 h 30, au Centre culturel de Trois-Pistoles, 145, rue de l'Aréna**. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 12 avril 2002**, au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet consisterait à prolonger l'autoroute 20, entre Cacouna et Trois-Pistoles, sur une distance d'environ 30 kilomètres. Située en majeure partie en milieu rural, l'autoroute aurait une emprise nominale de 92 mètres. Toutefois, une seule voie de 47 mètres serait aménagée dans un premier temps et la circulation routière se ferait dans les deux sens.

Cinq échangeurs permettraient des entrées et sorties de cette section d'autoroute ; ils seraient localisés à Cacouna, l'Isle-Verte, Saint-Paul, Saint-Éloi et Trois-Pistoles. De plus, des ponts permettraient les traversées des rivières Verte et Trois-Pistoles. Quelques viaducs permettraient de passer au-dessus des routes de desserte locale.

Le coût des travaux pour la construction d'une voie est estimé à 157 millions de dollars dont 47 pour les ouvrages d'art.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur le projet occasionnerait des impacts sur les milieux humain, naturel, agricole et forestier, sur le paysage et sur le climat sonore.

Le promoteur estime que les impacts résiduels du projet seraient minimisés et que le projet serait bonifié à la suite de l'application de diverses mesures d'atténuation.

Le promoteur considère toutefois que certains impacts ne pourraient être corrigés malgré l'application de ces mesures puisqu'ils feraient partie des conséquences inévitables des modifications apportées au milieu par la réalisation du projet.

Les impacts résiduels les plus significatifs concerneraient l'acquisition de bâtiments, la diminution de l'achalandage des commerces situés le long de la route 138, la perte de terres agricoles et les détours pour accéder aux terres désenclavées, les problèmes d'érosion du sol à proximité de la rivière Trois-Pistoles, la perturbation du paysage et l'augmentation du bruit dans les secteurs du chemin Coteau-de-Tuf.

Le promoteur évalue que le projet aurait aussi des répercussions positives notamment en ce qui concerne l'augmentation de la sécurité sur la route 132, l'amélioration de l'efficacité des déplacements, de nouveaux développements commerciaux aux abords des voies d'accès du futur lien autoroutier, la découverte de nouveaux paysages, l'amélioration des conditions d'utilisation de la route 132, l'amélioration du climat sonore et la diminution des autres nuisances pour les habitations situées en bordure de la route 132.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Marie-Ève Chamberland au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : marie-eve.chamberland@bape.gouv.qc.ca.